

INTERVIEW

“ POUR UN GRAND MARCHÉ INTÉGRÉ DES SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS ”



Michel Pébereau

Président
Fédération bancaire européenne

Le 18 avril se réunira à Paris le conseil d'administration de la Fédération bancaire européenne. Il est de tradition que la première rencontre annuelle de la FBE se fasse dans le pays qui prendra la présidence du conseil de l'Union européenne, ce que fera la France à partir de cet été. Ce sera l'occasion pour les présidents des 31 associations bancaires * membres de la FBE de discuter des grandes lignes politiques de la Fédération.

Michel Pébereau, qui en quittera la présidence à la fin de l'année 2008, revient sur les actions de la FBE.

NB : La suite de l'interview sera publiée dans le prochain numéro de Revue Banque sur “La supervision bancaire en Europe”.

*La FBE se compose des 27 associations issues des pays membres de l'UE et des 4 pays de l'AELE : Norvège, Liechtenstein, Islande et Suisse.

■ Pouvez-vous dresser un bilan de votre action à la FBE, dans la mesure où 2008 sera l'année de votre départ ?

La FBE n'a aucun pouvoir : elle n'a qu'un rôle de représentation de l'industrie bancaire européenne, et son président n'est qu'un porte-parole. Il serait bien présomptueux, dans ces conditions, d'établir un bilan. Mais qu'essayons-nous de faire, collectivement, à la Fédération ?

Notre objectif est simple, mais ambitieux : convaincre les autorités européennes de mettre effectivement en place le grand marché intégré des services bancaires et financiers dont l'Acte unique de

1986 avait prévu la réalisation le 1^{er} janvier 1993. C'est un objectif que la stratégie de Lisbonne a légitimé à nouveau puisqu'elle veut faire de l'Europe “l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde”. L'industrie bancaire joue en effet un rôle central dans le développement de l'économie dans son ensemble, et elle est elle-même un secteur qui relève de l'économie de la connaissance, et où l'Europe dispose de réels avantages comparatifs et de quelques entreprises très compétitives au niveau mondial.

A ce jour, l'intégration des marchés européens de la banque de finan-

cement et d'investissement a bien avancé notamment grâce au programme de 42 mesures que la Commission a fait adopter dans le cadre du plan d'action pour les services financiers. La FBE s'est mobilisée pour sa mise en œuvre.

Dans le domaine de la banque de détail, l'essentiel reste à faire, malgré les efforts de la FBE. L'Europe reste cloisonnée en 27 marchés nationaux, du fait des obstacles que constituent les règles nationales de protection des consommateurs et de fiscalité de l'épargne. Pour en sortir, nous avons lancé l'idée d'une “pleine harmonisation ciblée” des règles de protection des consommateurs, en

partant d'un principe simple : au XXI^e siècle, il n'y a guère de raisons pour qu'en Europe le consommateur ait besoin d'une protection différente selon son pays de résidence. L'idée fait son chemin. Mais pour aboutir, il faudrait une vraie volonté politique des États membres. Elle n'est pas manifeste.

La FBE mène actuellement une réflexion approfondie sur l'organisation de la supervision bancaire et financière en Europe. Nous pensons en effet souhaitable de passer d'une logique de surveillance domestique à une logique véritablement européenne et adaptée à la dimension des groupes bancaires et financiers surveillés. La crise actuelle, qui ne peut être gérée efficacement qu'aux niveaux européen et international, montre d'ailleurs que nos préoccupations sont fondées. Elle contribuera peut-être à faire avancer nos propositions.

Ce ne sont là que quelques exemples. La FBE est active sur tous les dossiers en cours. Ce qui me frappe, au terme de ces quatre années d'observation, c'est d'abord que les responsables, à la Commission, au Parlement, et dans les services, sont vraiment attachés et dévoués à la cause de la construction européenne ; mais c'est aussi que les processus de décision sont lourds et lents faute d'une volonté politique suffisante, dans la plupart des pays membres, pour surmonter les obstacles des conservatismes et des intérêts nationaux. Dans ce contexte, la FBE ne peut être efficace, c'est-à-dire vraiment influente, que si les responsables des entreprises bancaires s'engagent eux-mêmes pour définir les positions de la profession sur les grands problèmes et pour les défendre auprès des autorités européennes et dans leurs pays respectifs. Leur mobilisation est malheureusement trop rare, et souvent trop tardive.

■ **Que pensez-vous du fonctionnement de la FBE et notamment de ses instances, concernant les attributions du conseil et celles du comité exécutif.**

La Fédération bancaire européenne dispose d'un secrétariat général assez léger qui peut et sait mobiliser, chaque fois qu'une question se présente, un groupe de travail rassemblant des experts compétents venus des fédérations ou des banques de tous les pays. Cette organisation lui permet de répondre assez rapidement et efficacement à toute sollicitation.

Son principal problème est sans doute que les banquiers opérationnels ne sont pas assez nombreux au niveau des instances de décision. Comme la FBE rassemble les fédérations bancaires nationales, ce sont les repré-

“ J'ai demandé au comité exécutif de préparer des propositions qui rendent plus intéressantes les délibérations du conseil, notamment en déchargeant celui-ci des tâches de pure gestion de l'association, et en le recentrant sur les orientations stratégiques de la FBE, et l'arbitrage des désaccords entre délégations nationales sur les questions importantes. ”

sentants de celles-ci qui composent son comité exécutif. Lorsqu'en France nous avons créé la FBF, il y a quelques années, nous avons prévu que son instance de décision, le comité exécutif, soit composée essentiellement de directeurs généraux et de présidents d'entreprises bancaires. Cette composition permet de surmonter les querelles de techniciens et les intérêts trop spécifiques quand il est important et urgent de définir

une position de la profession, et de mobiliser des personnalités capables de défendre au niveau politique les décisions prises. Avec une gouvernance d'inspiration comparable, la FBE pourrait sans doute surmonter plus rapidement l'obstacle des spécificités et des conservatismes nationaux et définir plus facilement des positions réellement européennes. Elle mobiliserait aussi plus facilement et plus largement des responsables bancaires de haut niveau dans la défense des positions de la profession auprès des autorités européennes et nationales, mais compte tenu de la nature de la FBE, son comité exécutif doit rassembler les responsables permanents des fédérations nationales.

C'est donc au niveau du conseil qu'une évolution pourrait intervenir : il serait préférable que les fédérations y soient plus souvent représentées par des chefs d'entreprise parmi lesquels s'impliqueraient davantage les grands groupes européens. Une évolution est d'ores et déjà en cours. Pour qu'elle s'accélère, j'ai demandé au comité exécutif de préparer des propositions qui rendent plus intéressantes les délibérations du conseil, notamment en déchargeant celui-ci des tâches de pure gestion de l'association, et en le recentrant sur les orientations stratégiques de la FBE, et l'arbitrage des désaccords entre délégations nationales sur les questions importantes.

■ **Que pensez-vous du rôle de la FBE auprès des instances européennes ?**

Depuis plus de quarante ans, la FBE assure la représentation permanente des banques commerciales auprès de l'Union européenne. Du fait de sa représentativité, de son expertise, de la qualité de ses travaux, de sa rapidité de réaction, elle s'est imposée comme un interlocuteur majeur tant de la Commission que

du Parlement pour tous les sujets bancaires et financiers.

Ces dernières années, l'activité législative européenne a connu un développement considérable. Les autorités ont, de ce fait, de plus en plus besoin d'interlocuteurs qualifiés. La Fédération offre un point d'entrée unique pour accéder à l'expertise et au point de vue des associations nationales qui représentent plus de 5 000 banques en Europe. Elle tire sa force de la diversité de ses membres, et de la qualité des contributions qu'ils apportent, grâce à l'action fédératrice de son secrétariat, dans la réflexion et le dialogue avec les autorités communautaires.

■ **Que pensez-vous des derniers grands chantiers concernant l'harmonisation des services financiers en Europe, tels que le SEPA, la directive Crédit à la consommation, ou encore la création possible d'un superviseur européen ?**

Le retard de la réalisation du grand marché intégré dans le secteur de la banque de détail est très dommageable pour les consommateurs, pour l'industrie bancaire et pour l'économie européenne. Le cloisonnement actuel de l'Europe limite la concurrence sur les différents marchés nationaux. Il prive les consommateurs des avantages qu'ils en tireraient en matière de prix et d'innovation pour les produits et services bancaires. Il freine tant la croissance organique des entreprises bancaires que les restructurations transfrontalières et prive l'industrie européenne du bénéfice d'un marché domestique d'une dimension comparable à celui de ses concurrents américains. Enfin, il empêche l'Europe de bénéficier du surcroît significatif de croissance économique que les experts atten-

“Il est vraiment paradoxal que quinze ans après la date d'ouverture de ce marché prévue par l'Acte Unique, les progrès effectifs restent aussi modestes.”

dent de la réalisation d'un marché réellement intégré. Il est vraiment paradoxal que quinze ans après la date d'ouverture de ce marché prévue par l'Acte unique, les progrès effectifs restent aussi modestes.

Parmi les différents chantiers que vous citez, l'espace unique des paiements en Europe, le SEPA (*single european payments area*), est le seul qui ait significativement avancé. Les premiers virements SEPA ont été inaugurés en janvier dernier, comme l'industrie européenne s'y était engagée. Mais le programme de réalisation de cet espace risque d'être retardé par une transposition insuffisamment ordonnée de la directive, avec des dispositions qui différencieraient d'un pays à l'autre. Cela remettrait en cause les importants efforts réalisés par les banques pour offrir ces nouveaux produits. Il y a pire. Alors que le commissaire Charlie McCreevy pousse les feux pour la finalisation du projet, la position prise sur les cartes de paiements (dans l'affaire MasterCard) par son alter ego responsable de la concurrence introduit une réelle incertitude sur les règles applicables en matière de commissions d'interchange. Or les investissements que les banques doivent réaliser pour mettre en œuvre le SEPA sont considérables. Il est inconcevable qu'ils soient conduits à leur

terme si leur rentabilisation est rendue aléatoire par des incertitudes sur les principes de tarification. Il faut dissiper celles-ci rapidement. Cela suppose que la Commission précise les conditions de tarification qu'elle juge acceptables. Je reste en tout état de cause convaincu que SEPA sera une formidable réalisation qui stimulera l'innovation, renforcera la concurrence, et sera bénéfique à la fois pour les clients et pour l'industrie bancaire.

Pour ce qui concerne la directive Crédit à la consommation, plus de cinq années de discussions auront été nécessaires pour adopter un texte qui va finalement alourdir les procédures, sans pour autant favoriser le développement des crédits transfrontaliers. L'histoire de cette directive et le compromis auquel elle a abouti montrent très clairement que c'est le refus des États membres d'abandonner leurs spécificités nationales en matière de protection des consommateurs qui est le principal obstacle à la réalisation du marché européen "intégré" des services financiers de détail. La bonne solution aurait été la pleine harmonisation ciblée des règles identifiées comme essentielles, que recommande la FBE : c'est-à-dire la mise en œuvre de règles absolument identiques dans chaque État membre. Elle permettrait aux établissements financiers qui le souhaiteraient de fabriquer leurs produits sur une plateforme unique et de les vendre dans les 27 États, à la fois par des réseaux d'agence, le téléphone, ou l'internet. Les économies d'échelle ainsi dégagées pourraient bénéficier aux consommateurs, et ceux-ci seraient tous assurés du même niveau, élevé, de protection, où qu'ils se trouvent en Europe. ■